



Déploiement Fibre Optique

Ville d'Albi

au 9 janvier 2017

Sommaire

- 1** C'est quoi la Fibre?
- 2** La Fibre, pour quoi faire ?
- 3** Pourquoi Orange déploie la Fibre sur la ville d'Albi ?
- 4** Comment se déroule le déploiement ?
- 5** L'avancée du déploiement sur la ville d'Albi
- 6** Eligibilité à la Fibre Optique : Mode d'emploi
- 7** Annexe : l'installation de la fibre en pavillon

C'est quoi la Fibre ?



Un nouveau conducteur source de confort

La **fibres optique** est un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données sur de longues distances. Ainsi, la fibre permet d'avoir un débit beaucoup plus élevé qu'en ADSL atteignant **jusqu'à 1 Gb/s** (50 fois plus rapide), et ce, quelle que soit la distance séparant l'abonné du central (Noeud de Raccordement Optique).

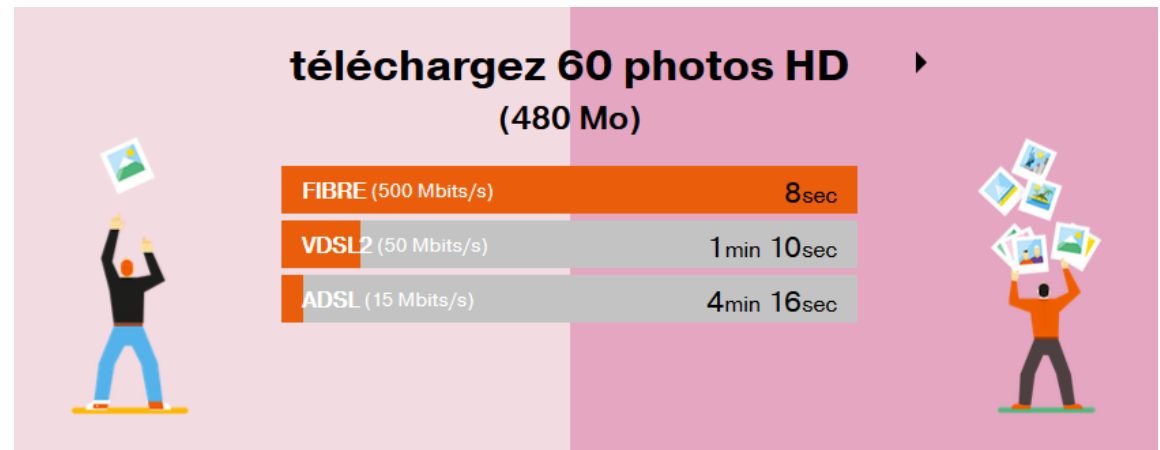
La Fibre, pour quoi faire?

La fibre optique révolutionne les usages multimédia du foyer

50 fois plus rapides que ceux de l'ADSL et atteignant jusqu'à 1Gb/s, les débits de la fibre optique favorisent l'émergence de **nouveaux usages internet et multimédia à la maison**. La capacité inédite des réseaux en fibre optique répond aux besoins des foyers de plus en plus gourmands en débit.

De plus, la fibre offre un débit montant (sortant du foyer) jusqu'à 200 Mb/s qui facilite des usages comme l'envoi de fichiers lourds (vidéo, photos,...) , des services tels que le télétravail, l'usage du Cloud.

Avec la fibre, de nouveaux services comme la télévision en qualité HD+, le Cloud gaming (jeux sans téléchargement et en réseau), deviennent une réalité à des coûts équivalents à ceux des offres actuelles.



Pourquoi Orange déploie la Fibre sur la ville d'Albi?

Le déploiement du Très Haut Débit s'inscrit dans le cadre du « **Plan France Très Haut Débit** » du gouvernement, visant notamment à construire de nouveaux réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH pour Fiber To The Home) sur l'ensemble du territoire national.

Dans le département du Tarn, **Orange a pris l'engagement de déployer un réseau FTTH sur l'ensemble du périmètre** de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet. Ce déploiement se fait sur fonds propres Orange, donc sans frais pour les collectivités ou les particuliers.

Le chantier a démarré à Albi en 2014 et va se dérouler en plusieurs zones (lots) : 3 lots sont à ce jour géographiquement publiés.

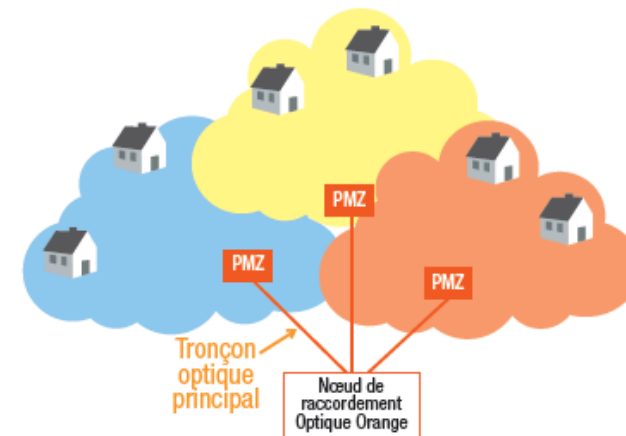
Les travaux sont généralement discrets, la fibre suivant le cheminement des câbles téléphoniques en cuivre.

Au final, l'abonné reste toujours libre de choisir l'opérateur de son choix pour son contrat Fibre.

Comment se déroule le déploiement ?

Pour chaque zone (LOT), le déploiement se déroule en 2 phases:

1ère phase : elle consiste à déployer des tronçons optiques principaux depuis le Nœud de Raccordement Optique jusqu'à des armoires de rue (point de mutualisation : PMZ). Une armoire de rue permet de desservir une zone de 350 logements environ.



2ème phase : à partir de chaque armoire, des tronçons optiques secondaires sont déployés progressivement jusqu'à un Point de Branchement (PB) dans la rue à proximité immédiate des habitations. Le Point de Branchement permet de desservir 5 à 10 logements.

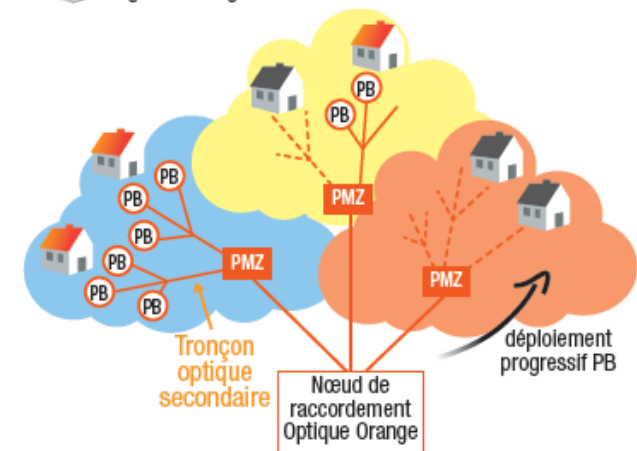
 Logement non éligible
 Logement éligible

Dans le cas particulier des bâtiments de plus de 3 logements, le point de branchement sera positionné dans le bâtiment.

L'opérateur disposera de 6 mois pour raccorder le bâtiment, une fois obtenu l'accord du syndic de copropriété :

Infos démarches pour les bâtiments de plus de 3 logements :

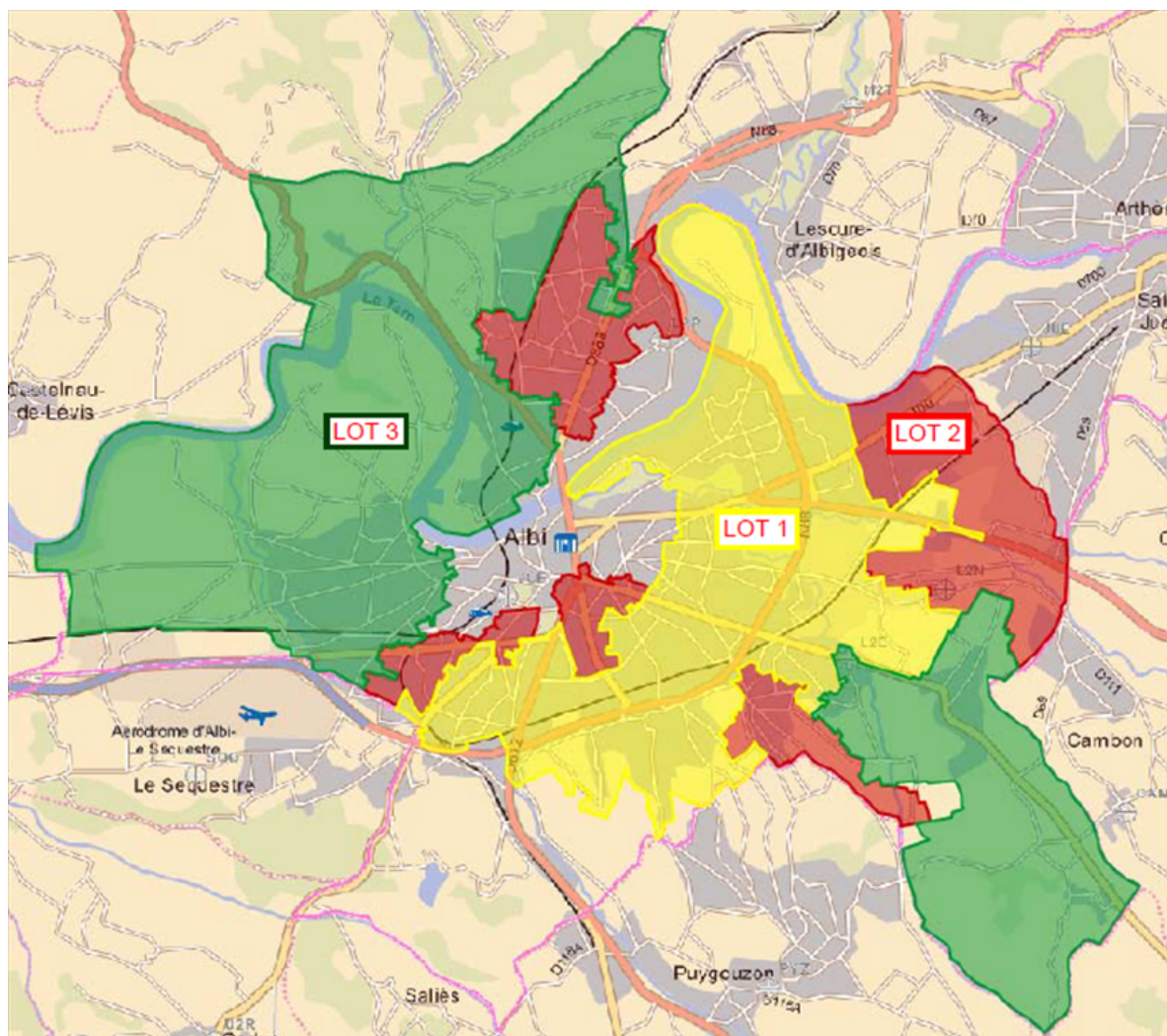
<http://reseaux.orange.fr/comment-avoir-la-fibre>



A l'issue de cette 2ème phase, les logements desservis par le Point de Branchement sont éligibles à la Fibre : l'occupant peut souscrire à un abonnement auprès de l'opérateur de son choix

Après des travaux débutés en 2014, les armoires de rue sont déployées en proximité de 55% des logements de la ville

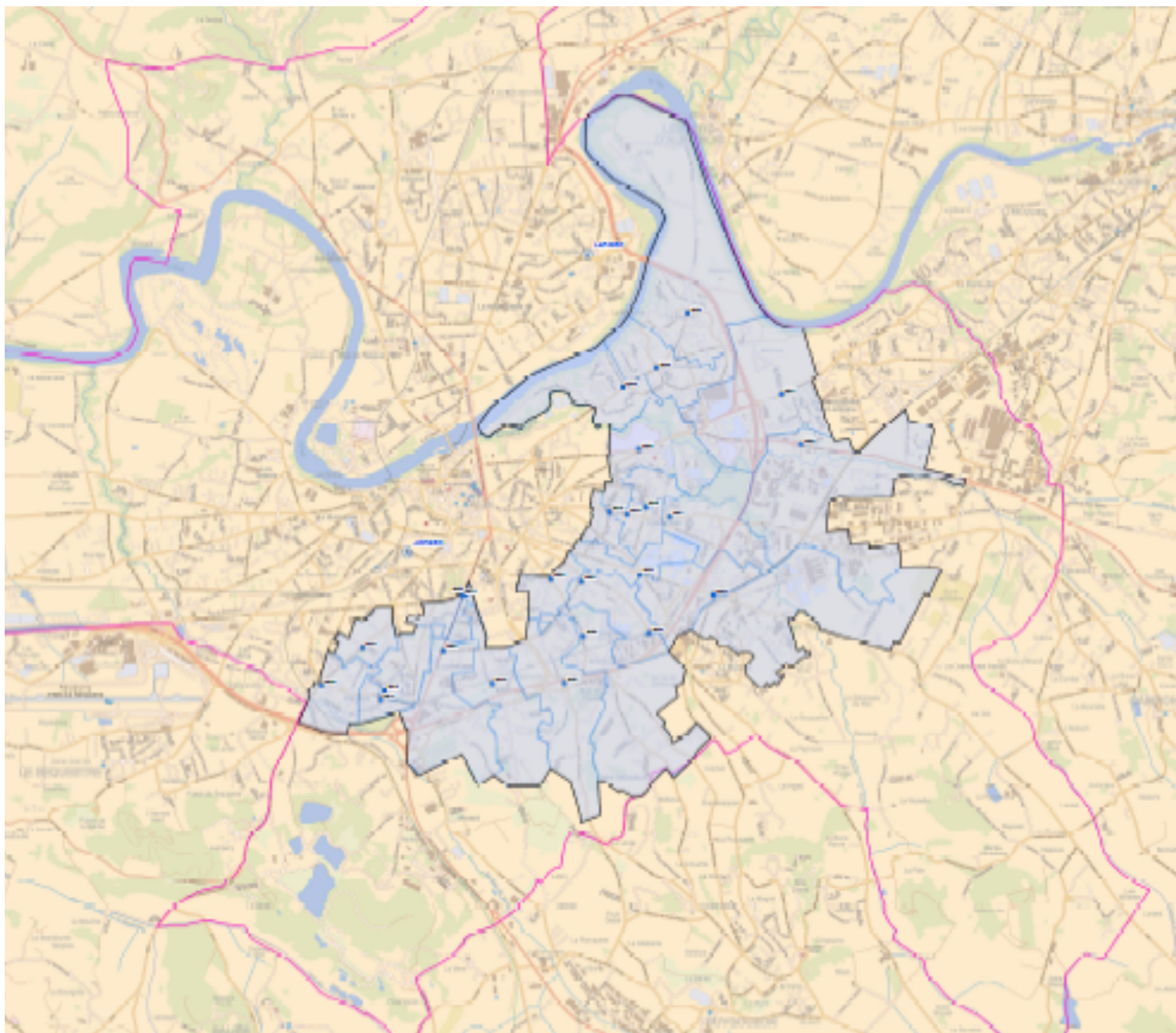
- 
 - 99% des logements du Lot 1 ont la fibre à proximité et 70% sont éligibles à une offre fibre
- 
 - 77% des logements du Lot 2 ont la fibre à proximité et 53% sont éligibles à une offre fibre
- 
 - Démarrage du Lot 3 courant 2017. Les premiers logements seront éligibles courant second semestre 2017



A terme, tous les logements de la ville d'ALBI (32 000) seront fibrés

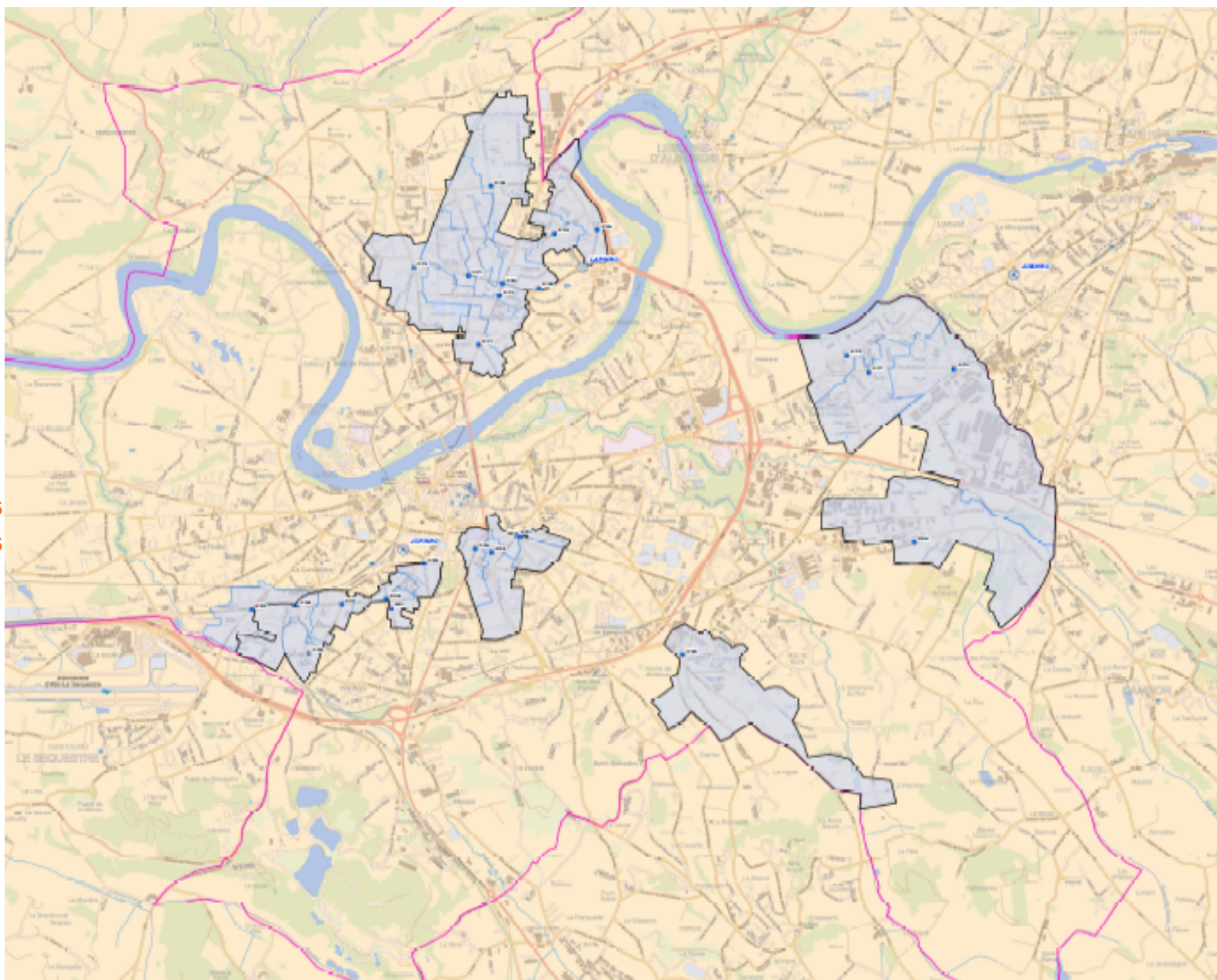
Lot 1 publié

- Environ 8900 logements concernés par cette zone



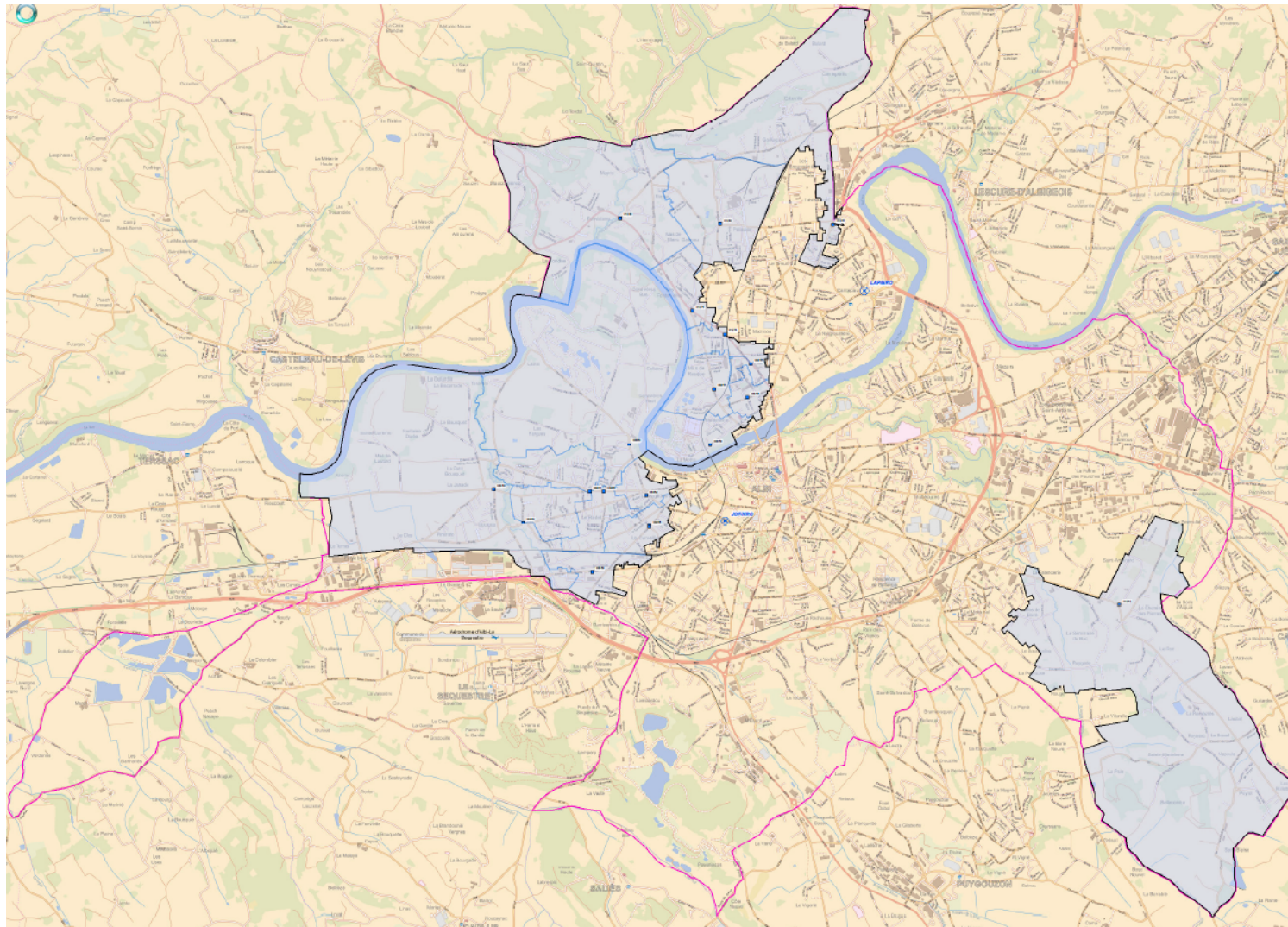
Lot 2 publié

- Environ 8000 logements concernés par cette zone




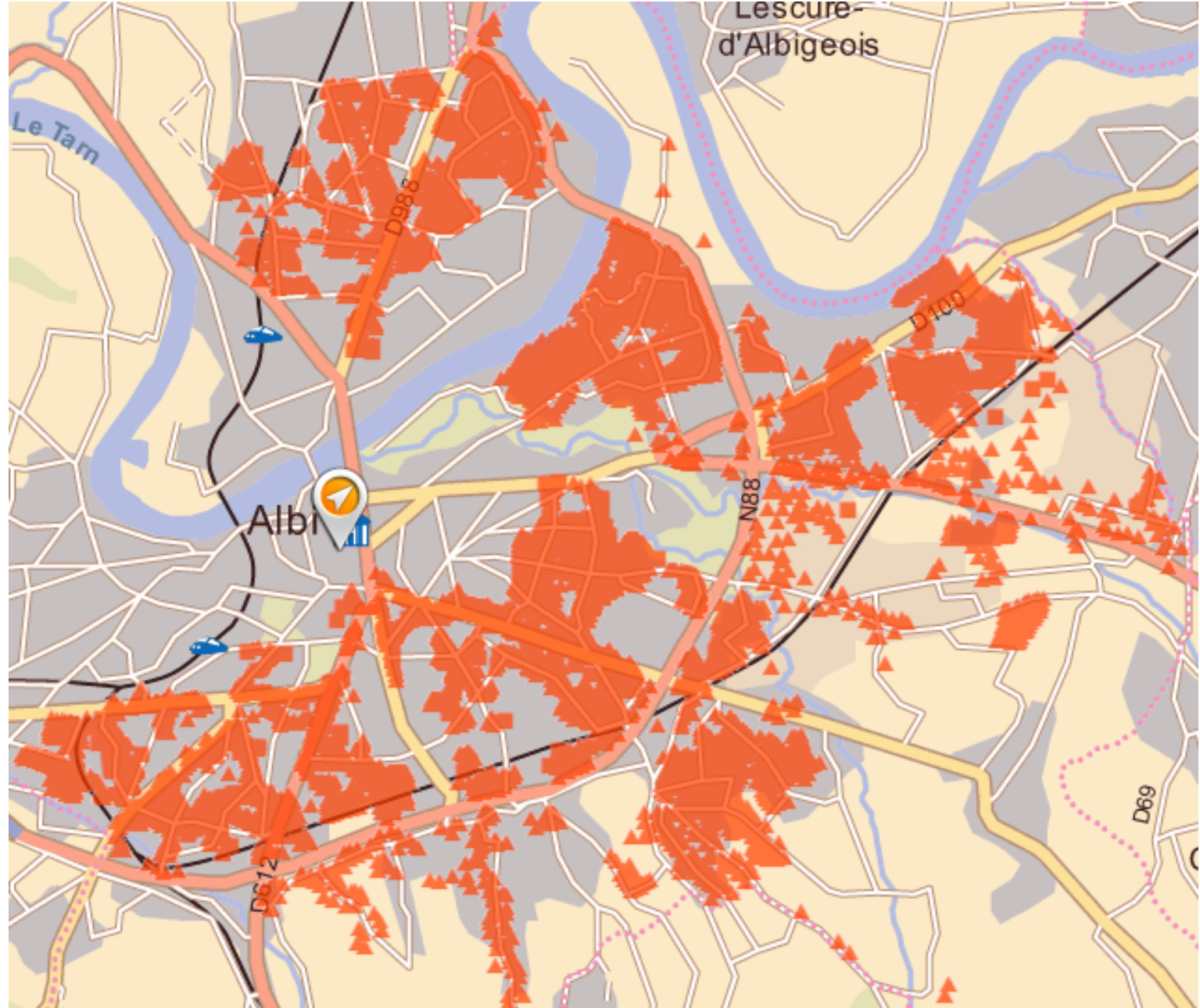
Lot 3 publié

- Environ 6 100 logements concernés par cette zone
- Les premiers seront éligibles à une offre fibre courant 2^e semestre 2017

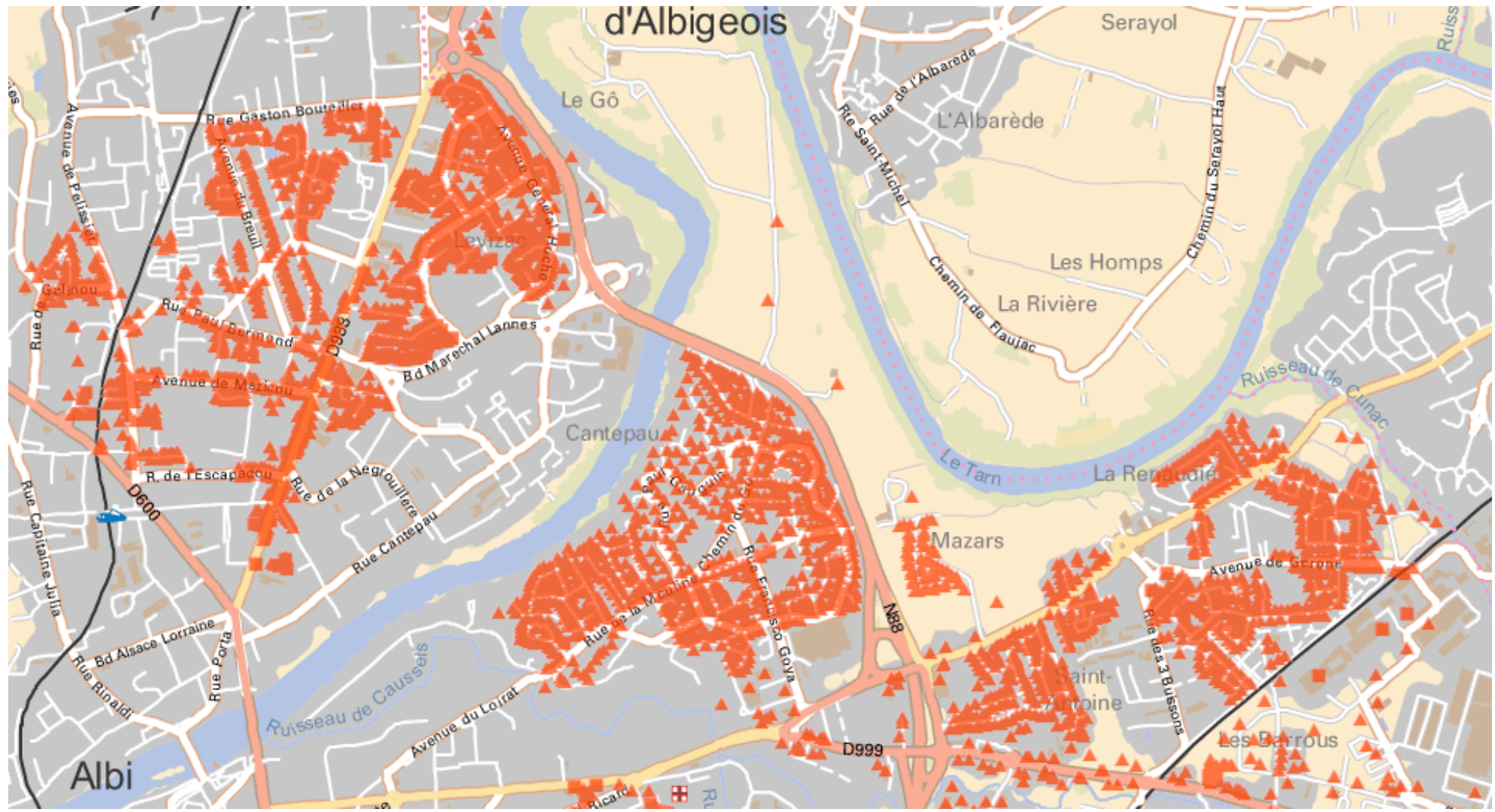


Point sur l'avancée des
logements éligibles
au 9 janvier 2017

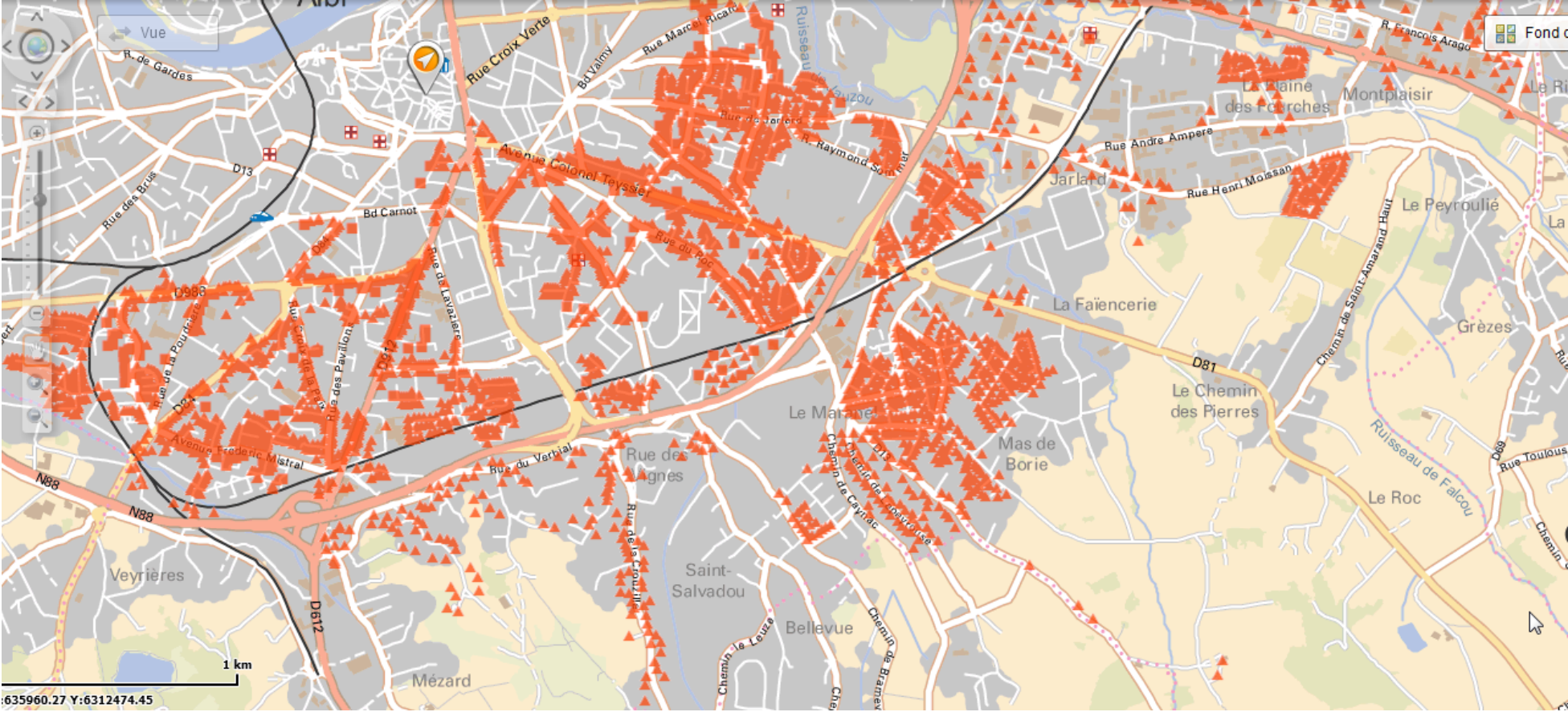
 Plus de 11 300
logements
éligibles dont
7100 pavillons



Albi Nord au 9 janvier 2017



Albi Sud
au 9 janvier 2017



Mon domicile est-il éligible à la Fibre ?

- <http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>

Si vous n'êtes pas encore éligible...

n'hésitez pas à **manifester votre intérêt** :

- <http://interetfibre.orange.fr>
- Vous serez informé dès que votre adresse sera éligible à La Fibre !

Visualiser mon éligibilité à la Fibre : mode d'emploi

<http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>

Ce lien permet de **visualiser les adresses éligibles à la Fibre** ou bientôt éligibles (éligible = souscription possible d'une offre commerciale auprès de l'opérateur privé de son choix)

Pour utiliser au mieux ce service:

➤ zoomez jusqu'à voir apparaître les icones « maisons »



se référer au planning du lot

éligibilité entre 6 et 18 mois

éligibilité sous 6 mois

éligible

Rechercher une adresse...

- 1** **La Fibre est dans votre ville**
Votre adresse est dans un quartier non fibré, vous avez la possibilité, sous réserve d'éligibilité, de souscrire à l'une de nos offres ADSL ou VDSL.
- 2** **La Fibre est dans votre quartier**
Votre adresse est dans un quartier fibré mais elle n'est pas encore raccordée. Pour les copropriétés, il est nécessaire de faire signer un accord syndic lors de l'assemblée générale afin d'autoriser le raccordement de l'immeuble par un opérateur.
- 3** **La Fibre est près de votre logement**
Votre adresse est raccordée ou devrait être prochainement raccordé à la Fibre. En cas de raccordement, vous aurez la possibilité de souscrire prochainement une offre.
- 4** **Votre logement est éligible**
Votre logement est éligible à la Fibre. Pour en profiter, choisissez une offre Fibre sur notre site internet en cliquant sur découvrez les offres Fibres accessible depuis la carte.

0 10 20m

IGN, Esri, HERE, DeLorme, INCREMENT P, METI/NASA, USGS

ANNEXE : Présentation Vidéo d'une installation Fibre

L'installation de la Fibre en pavillon



<https://www.youtube.com/watch?v=idfNbGxROBE>